



**l'Assurance
Maladie**



Centre de santé de l'Albarine

Saint-Rambert-en-Bugey



Réunion publique organisée par la mairie le samedi 1^{er} août à 10h
Salle de la Grenette

CONTEXTE DU PROJET

Un projet démarré il y a plus d'un an par les élus des 10 communes de l'Entente de la Vallée de l'Albarine (+la commune d'Evosges), en anticipation du départ à la retraite des Dr Paccalet et Cugniet (et plus tard du Dr Tourasse).

Les élus ont mobilisé le Département, qui s'est engagé pour porter un Centre de Santé Départemental, en salariant des médecins, assistants médicaux et secrétaires.

Le budget a été travaillé collectivement, avec la participation du département, des communes, de l'Agence Régionale de Santé.

Lors de la dernière réunion, la CCPA était présente et a promis d'aider les communes dans le financement.

La commune d'Evosges s'est ajoutée au projet et participe au financement.



Un modèle pour d'autres territoires

Un centre de santé s'est déjà monté dans des conditions similaires sur la commune de Nantua.

Le Département se base sur cette expérience pour proposer un fonctionnement amélioré pour le Centre de Santé de l'Albarine.

Notre nouveau Centre de Santé servira de modèle pour les prochains centres que le département ouvrira sur d'autres territoires.



D'autres projets existent sur le territoire de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain (CCPA), qui en sont encore au stade de l'idée.

La CCPA souhaite s'engager auprès des communes de l'Albarine pour participer à diffuser les bonnes pratiques de fonctionnement pour les autres démarches engagées sur le territoire.

A noter : la Santé est une compétence de l'Etat, et non des collectivités locales. C'est pour répondre à une urgence sur le territoire que les communes, la communauté de communes et le département se sont mobilisées au-delà de leurs compétences, et ce sont saisies de la thématique de la Santé.

LES INFORMATIONS PRINCIPALES (FLYER DISTRIBUÉ)



MAISON DE SANTÉ DÉPARTEMENTALE

Une solution pour garantir l'accès aux soins sur notre territoire

Le Département, avec le soutien des 11 communes de l'Entente et d'Evosges, met en place une **Maison de Santé Départementale** afin d'assurer la continuité des soins pour tous.



UNE ÉQUIPE MÉDICALE MOBILISÉE

4 jours de consultations par semaine

- **Dr Paccallet** : 2 journées/semaine
- **Dr De Hass** : 1 journée/semaine
- **Dr Errard** : 1 journée/semaine

D'autres professionnels de santé devraient intégrer ultérieurement la maison de santé.



DES CRÉNEAUX D'URGENCE CHAQUE JOUR

Des rendez-vous d'urgence seront réservés quotidiennement pour répondre aux besoins les plus urgents.

Les patients actuellement suivis par les Dr Cugnet et Dr Paccallet continueront à bénéficier d'un suivi.



UNE PRISE EN CHARGE COORDONNÉE

L'équipe sera composée de :

- 2 infirmier(e)s à temps plein
- 2 secrétaires à temps plein
- Les médecins de la Maison de Santé

Avant la consultation, les infirmiers pourront :

- recueillir les informations nécessaires ;
- réaliser un examen clinique si besoin.

Le médecin assurera ensuite le diagnostic et la prise en charge médicale.



PRISE DE RENDEZ-VOUS

Les rendez-vous seront pris :

- par téléphone ;
- directement auprès du secrétariat.

Aucune plateforme internet n'est prévue afin de privilégier une gestion simple et efficace.



PÉRIODE TRANSITOIRE

La période sans médecin est estimée du **1er juillet à début octobre 2026**.

Les médecins actuellement en poste anticiperont cette période en établissant, si nécessaire, des ordonnances pour une durée plus longue.



OUVERTURE

La date exacte d'ouverture n'est pas encore connue.
L'organisation définitive sera finalisée début octobre 2026.

Consultation des médecins généralistes du lundi au jeudi.

De plus, un pédiatre assurera une ½ journée par semaine : le Dr Adrian Serban



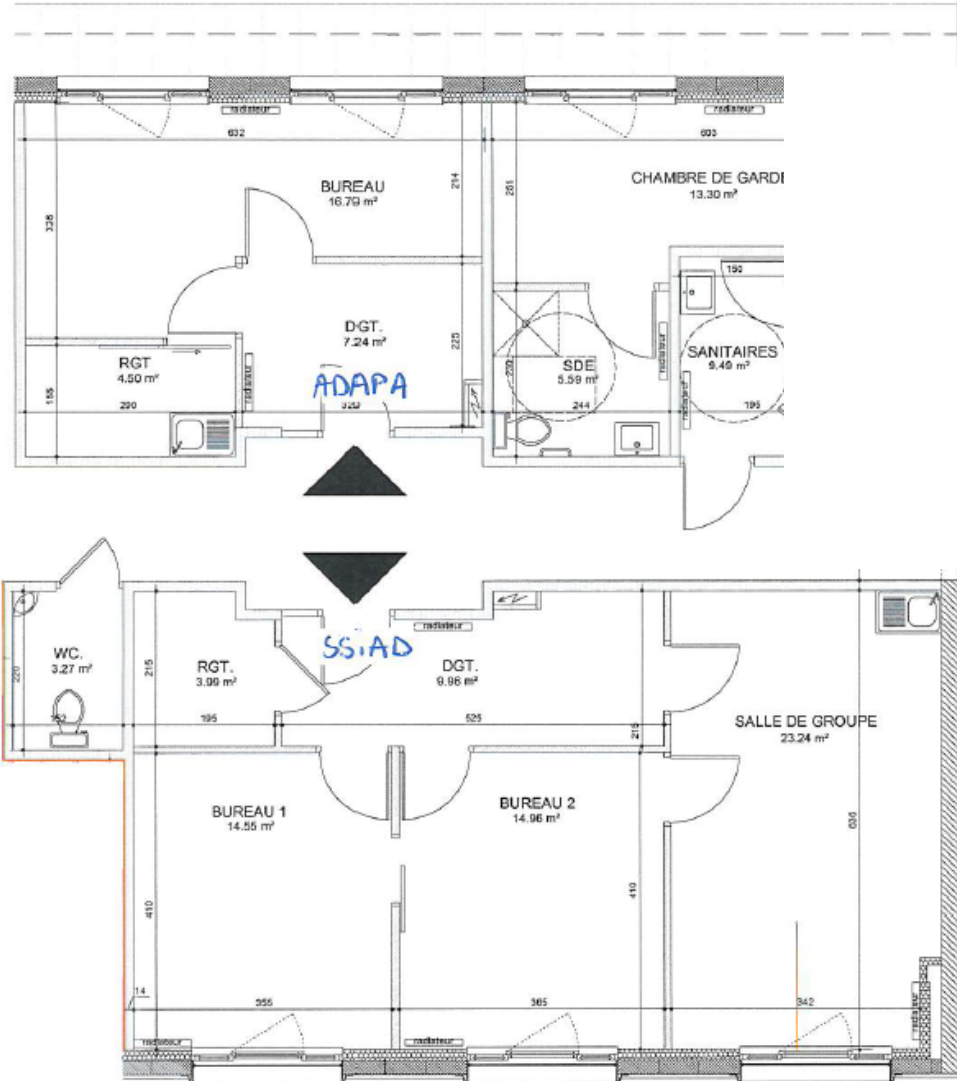
INFORMATIONS IMPORTANTES

- ✓ Il y aura de la place pour tous : *prenez rendez-vous selon vos besoins.*
- ✓ Votre médecin référent sera désormais la Maison de Santé.
- ✓ Le dossier médical sera partagé entre les médecins de la structure afin d'assurer la continuité des soins.
- ✓ Le suivi sera assuré par l'ensemble de l'équipe : médecins, infirmiers et secrétaires.



ENSEMBLE, CONSTRUISONS UNE SOLUTION DURABLE POUR MAINTENIR L'ACCÈS AUX SOINS SUR NOTRE TERRITOIRE.

LES LOCAUX



Le centre de santé se trouvera bien dans la Maison Médicale (rue Claude Mermet – St Rambert en Bugey).

Il ne prendra pas place dans les cabinets qu'occupaient les Dr Paccalet et Cugnet.

Il occupera deux espaces, au même étage, au bout du couloir (anciens locaux de l'ADAPA et du SSIAD):

- Un espace pour le secrétariat médical et la salle d'attente (à droite en arrivant des escaliers/ ascenseur)
 - Un espace pour les consultations avec 3 salles (à gauche en arrivant des escaliers/ ascenseur)
- NB: la commune de St Rambert n'est pas propriétaire de la maison médicale, qui appartient à la SEMCODA.*

La commune loue les locaux et les met à disposition du département pour le Centre de Santé.

Le coût est partagé entre les communes.

Le personnel du Centre de Santé

3 médecins généralistes sur 4 jours

- lundi et mardi : Dr Paccalet
- mercredi : Dr De Haas ;
- jeudi : Dr Errard ;

- + un pédiatre le vendredi matin : Dr Serban

- 2 postes de secrétaires

- 2 postes d'assistants médicaux / assistantes médicales – niveau infirmier-ère

- Convention avec une infirmière en pratiques avancées en libéral

- D'autres médecins ou d'autres professions de santé pourront rejoindre le projet au fil de l'eau

- Il est prévu d'accueillir des médecins juniors dès 2027.

La maison médicale continue en plus du centre de santé

Les autres professionnels présents à la maison médicale poursuivront leur activité.

D'autres professionnels de santé pourront toujours s'installer en libéral au sein de la maison médicale

Fonctionnement pour les patients

Les réservations se feront **par téléphone ou en présentiel au secrétariat**. Pas de plateforme de réservation sur Doctolib ou autre plateforme.

Il y aura des **créneaux réservés aux urgences**. En dehors de ces créneaux, les consultations seront uniquement sur rendez-vous.

La salle d'attente se situera dans le secrétariat.

Déroulé d'une consultation :

- Les patients seront appelés à leur tour au cabinet.
 - L'assistant-e médical-e commencera la consultation, en prenant les informations principales du patient et en réalisant éventuellement un premier examen.
 - Le médecin prendra la suite pour réaliser le complément d'examen, procéder au diagnostic et aux prescriptions.
 - L'assistant-e médical-e terminera la consultation.
-
- Il y aura deux consultations menées quasiment simultanément, le médecin passera donc d'un cabinet à l'autre.
-
- Le médecin traitant sera le centre de santé départemental (et non un des médecins spécifiquement).
 - Le paiement pourra se faire en espèces ou carte bancaire (chèque sous réserve).
 - Ce mode de fonctionnement permet d'accueillir jusqu'à 5000 patients, soit la patientèle estimée de la vallée.

Transmission des dossiers

Les Dr Paccalet et Cugnet ont transmis les dossiers de leurs patients au département. Le suivi sera donc assuré.

Leurs patients seront pris en charge.

Il y a aussi de la place pour de nouveaux patients, qu'ils soient ou non du territoire.

Il n'est pas nécessaire d'appeler avant l'ouverture pour prendre rendez-vous, ou d'appeler dès la première semaine.

Au contraire, cela risque de saturer le service.

Continuez à prendre rendez-vous en fonction de vos besoins.

Calendrier (sous réserve)

- 6 juillet : approbation en séance départementale
- 21 septembre : ouverture aux professionnels – formation
- **28 septembre : ouverture aux patients**
- 5 octobre : INAUGURATION à 17h (réservé aux professionnels et partenaires du projet)



MAITRE MOT : SOLIDARITE SUR TOUS LES MOMENTS DU PROJET



INFORMATIONS IMPORTANTES

- ✓ Il y aura de la place pour tous : *prenez rendez-vous selon vos besoins.*
- ✓ Votre médecin référent sera désormais la Maison de Santé.
- ✓ Le dossier médical sera partagé entre les médecins de la structure afin d'assurer la continuité des soins.
- ✓ Le suivi sera assuré par l'ensemble de l'équipe : médecins, infirmiers et secrétaires.



**ENSEMBLE, CONSTRUISONS UNE SOLUTION DURABLE POUR
MAINTENIR L'ACCÈS AUX SOINS SUR NOTRE TERRITOIRE.**

EN ATTENDANT :

Afin de préparer la période estivale durant laquelle il n'y aura pas de permanences médicales, voici les informations nécessaires pour votre suivi

En cas de besoin, il existe plusieurs box/télescabines médicales (Vaux en Bugey, Priay, pharmacie de Lagnieu,...)

Un conseiller accompagnement santé est à votre disposition via ameli.fr

En cas d'urgence:

Appeler le 15

Rapprochez-vous du service URGENCE de l'hôpital privé d'Ambérieu-en-Bugey

Rapprochez-vous de Proxi Urg à Meximieux

